

Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 10 février prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER DE L'ANNÉE 2016 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19:30 HEURE.

SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants:

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore d'Acton,
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton,
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire d'Acton
Mme Micheline Racine, substitut au maire de Béthanie.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-01

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2015

2016-02

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. TRANSFERT DE FONDS

Le rapport budgétaire et la liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée sont distribués aux membres du Conseil.

6. LISTE DES COMPTES

Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, l'adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02

2016-03

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	78 452.00 \$
Comptes à payer	107 875.76 \$
Salaires et contributions de l'employeur	88 254.25 \$
Total:	274 582.01 \$

RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02	
Comptes payés	1 486.98 \$
Comptes à payer	3 615.27 \$
Total:	5 102.25 \$

7. **PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT "RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2016"**

Le règlement soumis pour adoption a, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, été transmis dans les délais prescrits à tous les membres du Conseil. Tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Il est fait mention de la nature et de l'objet de ce règlement.

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

RÈGLEMENT NO. 2016-01

Règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour l'année 2016

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Acton a, à sa séance ordinaire du 25 novembre 2015, adopté par résolutions portant les numéros 2015-238, 2015-239 et 2015-240 ses prévisions budgétaires pour l'année 2016;

ATTENDU QUE ledit budget établit, dans toutes ses parties, des sommes à répartir entre les municipalités;

ATTENDU QU' avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

2016-04

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le présent règlement portant le numéro 2016-01 et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de règlement "**RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MRC D'ACTON POUR L'ANNÉE 2016**".

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées pour les services reliés à l'administration générale:

QUOTE-PART, FONCTIONNEMENT DE LA MRC			
MONTANT À RÉPARTIR:		397 626 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	TOTAL
Béthanie	43 064 300 \$	2.7771%	11 042 \$
Roxton Canton	152 277 510 \$	9.8199%	39 046 \$
Roxton Falls	95 929 235 \$	6.1862%	24 598 \$
Sainte-Christine	92 578 685 \$	5.9701%	23 739 \$
Acton Vale	619 833 275 \$	39.9710%	158 935 \$
Upton	227 578 775 \$	14.6758%	58 355 \$
Saint-Théodore d'Acton	183 278 375 \$	11.8190%	46 996 \$
Saint-Nazaire d'Acton	136 166 530 \$	8.7809%	34 915 \$
TOTAL:	1 550 706 685 \$	100.00%	397 626 \$

QUOTE-PART, FQM	
MUNICIPALITÉ	MONTANT
Béthanie	- \$
Roxton Canton	1 262 \$
Roxton Falls	1 218 \$
Sainte-Christine	1 037 \$
Acton Vale	- \$
Upton	2 216 \$
Saint-Théodore d'Acton	1 733 \$
Saint-Nazaire d'Acton	1 196 \$
TOTAL:	8 662 \$

QUOTE-PART, ÉVALUATION			
MONTANT À RÉPARTIR:		324 903 \$	
MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE DOSSIERS	%	MONTANT
Béthanie	254	2.9851%	9 698 \$
Roxton Canton	783	9.2020%	29 898 \$
Roxton Falls	680	7.9915%	25 965 \$
Sainte-Christine	610	7.1689%	23 292 \$
Acton Vale	3 551	41.7323%	135 589 \$
Upton	1 193	14.0204%	45 553 \$
Saint-Théodore d'Acton	895	10.5183%	34 174 \$
Saint-Nazaire d'Acton	543	6.3815%	20 734 \$
TOTAL:	8 509	100.00%	324 903 \$

QUOTE-PART, ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS	
MUNICIPALITÉ	SELON LE RÉEL DES INSCRIPTIONS
Béthanie	1 240 \$
Roxton Canton	10 279 \$
Roxton Falls	11 736 \$
Sainte-Christine	5 942 \$
Acton Vale	- \$
Upton	12 383 \$
Saint-Théodore d'Acton	14 737 \$
Saint-Nazaire d'Acton	7 168 \$
TOTAL:	63 485 \$

ARTICLE 4 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION HYGIÈNE DU MILIEU

La quote-part reliée à cette fonction est répartie entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans la section correspondante du budget. Les sommes apparaissant au tableau suivant sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de la gestion des cours d'eau:

QUOTE-PART, COURS D'EAU			
MONTANT À RÉPARTIR:		12 250 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	TOTAL
Béthanie	43 064 300 \$	2.7771%	340 \$
Roxton Canton	152 277 510 \$	9.8199%	1 203 \$
Roxton Falls	95 929 235 \$	6.1862%	758 \$
Sainte-Christine	92 578 685 \$	5.9701%	731 \$
Acton Vale	619 833 275 \$	39.9710%	4 896 \$
Upton	227 578 775 \$	14.6758%	1 798 \$
Saint-Théodore d'Acton	183 278 375 \$	11.8190%	1 448 \$
Saint-Nazaire d'Acton	136 166 530 \$	8.7809%	1 076 \$
TOTAL:	1 550 706 685 \$	100.00%	12 250 \$

**ARTICLE 5 : QUOTE-PART RELIÉE À LA FONCTION
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

Les quotes-parts reliées à cette fonction sont réparties entre les municipalités qui participent aux dépenses prévues dans les sections correspondantes du budget. Les sommes apparaissant aux tableaux suivants sont celles qui seront facturées aux municipalités concernées à l'égard de l'aménagement, l'urbanisme et le développement:

QUOTE-PART SERVICE D'AMÉNAGEMENT			
MONTANT À RÉPARTIR:		11 415 \$	
MUNICIPALITÉ	RICHESSSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSSE	TOTAL
Béthanie	43 064 300 \$	2.7771%	318 \$
Roxton Canton	152 277 510 \$	9.8199%	1 121 \$
Roxton Falls	95 929 235 \$	6.1862%	706 \$
Sainte-Christine	92 578 685 \$	5.9701%	681 \$
Acton Vale	619 833 275 \$	39.9710%	4 563 \$
Upton	227 578 775 \$	14.6758%	1 675 \$
Saint-Théodore d'Acton	183 278 375 \$	11.8190%	1 349 \$
Saint-Nazaire d'Acton	136 166 530 \$	8.7809%	1 002 \$
TOTAL:	1 550 706 685 \$	100.00%	11 415 \$

QUOTE-PART, INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS	
MUNICIPALITÉ	MONTANT
Béthanie	6 093 \$
Roxton Canton	17 879 \$
Roxton Falls	15 274 \$
Sainte-Christine	- \$
Acton Vale	- \$
Upton	26 915 \$
Saint-Théodore d'Acton	19 916 \$
Saint-Nazaire d'Acton	12 619 \$
TOTAL:	98 696 \$

CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL (RÉPARTIE SELON LA COMBINAISON DE TROIS FACTEURS)

MONTANT À RÉPARTIR: 290 975 \$							
MUNICIPALITÉ	RICHESSE FONCIÈRE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE RICHESSE	ÉVALUATION IMPOSABLE IND., COMM. & SERVICE UNIFORMISÉE	IMPUTATION RELIÉE À CETTE ÉVALUATION	POPULATION DÉCRET 1125-2015 (PUBLIÉ LE 30/12/2015)	IMPUTATION RELIÉE À LA POPULATION	QUOTE-PART TOTALE
		50% 145 488 \$		20% 58 195 \$		30% 87 292 \$	
Béthanie	43 064 300 \$	4 040 \$	90 700 \$	39 \$	329	1 852 \$	5 931 \$
Roxton Canton	152 277 510 \$	14 287 \$	494 655 \$	214 \$	1083	6 097 \$	20 598 \$
Roxton Falls	95 929 235 \$	9 000 \$	12 891 600 \$	5 590 \$	1252	7 048 \$	21 638 \$
Sainte-Christine	92 578 685 \$	8 686 \$	463 100 \$	201 \$	671	3 777 \$	12 664 \$
Acton Vale	619 833 275 \$	58 154 \$	91 155 435 \$	39 526 \$	7683	43 252 \$	140 932 \$
Upton	227 578 775 \$	21 351 \$	17 693 100 \$	7 672 \$	2176	12 250 \$	41 273 \$
Saint-Théodore d'Acton	183 278 375 \$	17 195 \$	5 652 500 \$	2 451 \$	1453	8 180 \$	27 826 \$
Saint-Nazaire d'Acton	136 166 530 \$	12 775 \$	5 771 400 \$	2 502 \$	859	4 836 \$	20 113 \$
TOTAL:	1 550 706 685 \$	145 488 \$	134 212 490 \$	58 195 \$	15506	87 292 \$	290 975 \$

ARTICLE 6 : QUOTE-PART TOTALE

Le tableau suivant établit la quote-part totale qui sera facturée à chacune des municipalités pour l'exercice financier de l'année 2016:

QUOTE-PART TOTALE 2016									
FONCTIONS	ADMINISTRATION GÉNÉRALE				HYGIÈNE DU MILIEU	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
MUNICIPALITÉS	QUOTE-PART, FONCTIONNEMENT DE LA MRC	QUOTE-PART, FQM	QUOTE-PART, ÉVALUATION	QUOTE-PART, ACCÈS RÉGIONAL AUX LOISIRS	QUOTE-PART, COURS D'EAU	QUOTE-PART, AMÉNAGEMENT	QUOTE-PART, INSPECTION RÉGIONALE EN BÂTIMENTS	QUOTE-PART DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL	QUOTE-PART TOTALE 2016
Béthanie	11 042 \$	- \$	9 698 \$	1 240 \$	340 \$	318 \$	6 093 \$	5 931 \$	34 662 \$
Roxton Canton	39 046 \$	1 262 \$	29 898 \$	10 279 \$	1 203 \$	1 121 \$	17 879 \$	20 598 \$	121 286 \$
Roxton Falls	24 598 \$	1 218 \$	25 965 \$	11 736 \$	758 \$	706 \$	15 274 \$	21 638 \$	101 893 \$
Sainte-Christine	23 739 \$	1 037 \$	23 292 \$	5 942 \$	731 \$	681 \$	- \$	12 664 \$	68 086 \$
Acton Vale	158 935 \$	- \$	135 589 \$	- \$	4 896 \$	4 563 \$	- \$	140 932 \$	444 915 \$
Upton	58 355 \$	2 216 \$	45 553 \$	12 383 \$	1 798 \$	1 675 \$	26 915 \$	41 273 \$	190 168 \$
Saint-Théodore d'Acton	46 996 \$	1 733 \$	34 174 \$	14 737 \$	1 448 \$	1 349 \$	19 916 \$	27 826 \$	148 179 \$
Saint-Nazaire d'Acton	34 915 \$	1 196 \$	20 734 \$	7 168 \$	1 076 \$	1 002 \$	12 619 \$	20 113 \$	98 823 \$
TOTAL 2016:	397 626 \$	8 662 \$	324 903 \$	63 485 \$	12 250 \$	11 415 \$	98 696 \$	290 975 \$	1 208 012 \$

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE VERSEMENT

Les quotes-parts imputables aux municipalités sont payables en deux versements exigibles en date du quinze (15) avril et du quinze (15) juillet 2016.

Le terme des paiements est le suivant: net, 45 jours. Le taux d'intérêt sur le versement devenu exigible est celui déterminé par résolution du conseil.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais fixés par la loi.

ARTICLE 10 : DURÉE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'applique pour l'année 2016.

Adopté à Acton Vale, Province de Québec, ce vingtième (20^e) jour de janvier 2016.

8. COURS D'EAU

a) Fin de garantie

a.1 Cours d'eau Leclerc – Entretien – Saint-Théodore d'Acton

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2014 dans le cours d'eau Leclerc est terminée;

ATTENDU QUE les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG Consultants Inc.*, qui nous recommande le paiement final;

CONSÉQUEMMENT,

2016-05

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Aménagement Natur'Eau lac Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

a.2 Cours d'eau Filiatreault – Entretien – Saint-Valérien-de-Milton et Upton

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2014 dans le cours d'eau Filiatreault est terminée;

ATTENDU QUE les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG Consultants Inc.*, qui nous recommande le paiement final;

CONSÉQUEMMENT,

2016-06

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Béton Laurier Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

a.3 Cours d'eau Court – Entretien – Saint-Théodore d'Acton et Upton

ATTENDU QUE la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2014 dans le cours d'eau Court est terminée;

ATTENDU QUE les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG Consultants Inc.*, qui nous recommande le paiement final;

CONSÉQUEMMENT,

2016-07

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par M. Yves Croteau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Béton Laurier Inc.* la somme de 1 000 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

b) Actes de répartition (facturation partielle)

ATTENDU QUE les travaux sont partiellement complétés dans les cours d'eau énumérés ci-après;

ATTENDU QUE la MRC est prête à procéder à une facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement de ces dossiers;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir les coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

CONSÉQUEMMENT,

2016-08

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants:

Cours d'eau	Municipalité (MRC)
Branche 8 de la rivière Duncan	Saint-Nazaire d'Acton
Branche 8 du cours d'eau Lafontaine	Upton
Cours d'eau du 11 ^e rang	Canton de Roxton

c) Actes de répartition (facturation finale)

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a complété ses mandats dans les cours d'eau énumérés ci-après;

ATTENDU QUE la MRC est prête à facturer les municipalités concernées;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, d'adopter les actes pour répartir l'ensemble des coûts engagés par la MRC entre les municipalités concernées;

CONSÉQUEMMENT,

2016-09

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Yves Croteau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les actes de répartition, tels que présentés séance tenante, pour les cours d'eau suivants:

Cours d'eau	Municipalité (MRC)
Cours d'eau Leclerc	Saint-Théodore d'Acton
	Acton Vale
Branche 30 de la rivière Duncan	Wickham (Drummond)
	Saint-Théodore d'Acton
	Saint-Nazaire d'Acton
Cours d'eau des 19 ^e et 20 ^e rangs	Upton
	Saint-Liboire (Maskoutains)
	Sainte-Hélène-de-Bagot (Maskoutains)
Cours d'eau Court	Saint-Théodore d'Acton
	Upton
Cours d'eau Filiatreault	Saint-Valérien-de-Milton (Maskoutains)
	Upton
Branche 72 de la rivière Jaune	Canton de Roxton
Cours d'eau J.A. Duff	Saint-Nazaire d'Acton

d) Branche 8 de la rivière Duncan – Entretien – Saint-Nazaire d'Acton – Acceptation provisoire

ATTENDU QUE les travaux d'entretien dans la Branche 8 de la rivière Duncan sont tous complétés à la satisfaction d'*ALPG Consultants Inc.*, qui nous recommande le paiement des factures, moins la retenue prévue au devis pour fins de garantie;

ATTENDU QUE le montant retenu lors de l'acceptation partielle des travaux correspond au montant minimal prévu au devis ;

CONSÉQUEMMENT,

2016-10

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acceptation provisoire des travaux. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 000 \$, soit le montant minimal prévu au devis.

9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT

a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

Aucun règlement n'a été soumis pour fins d'analyse de conformité.

b) Programme d'aménagement durable des forêts – Entente de délégation

ATTENDU QUE, le 17 juillet 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), M. Laurent Lessard, annonce un investissement de huit millions de dollars pour la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) à compter de 2015-2016, soit une enveloppe de 100 000\$ par année pendant trois ans pour la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil;

ATTENDU QUE le PADF remplace le Programme de développement régional et forestier (PDRF), lequel a pris fin le 31 mars 2015;

ATTENDU QUE le PADF permettra au MFFP de déléguer à l'ensemble des MRC d'une même région des responsabilités, notamment au regard d'interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus;

ATTENDU QUE le MFFP souhaite renforcer les rôles de développement économique et régional exercés par les MRC;

ATTENDU QUE les MRC de chacune des régions du Québec doivent désigner une MRC comme délégataire responsable de la gestion du PADF pour sa région;

CONSÉQUEMMENT,

2016-11

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser le préfet à signer *l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts* à intervenir avec l'ensemble des MRC de la Montérégie, excluant l'agglomération de Longueuil, et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
2. De désigner la MRC de Brome-Missisquoi à titre de responsable de l'administration de ladite entente pour la Montérégie, excluant

l'agglomération de Longueuil, et de consentir à ce que celle-ci mandate l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) comme mandataire pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

c) Carrières et sablières – Nomination d'un substitut au comité

2016-12

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Guy Bond à titre de substitut aux membres du comité «Carrières et sablières».

d) Modification au schéma d'aménagement révisé – Composition de la commission consultative

ATTENDU la résolution numéro 2015-187 désignant les membres de la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton afin d'identifier une affectation récréotouristique sur le territoire de Béthanie et de revoir les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Théodore-d'Acton;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir la composition de la commission consultative étant donné le manque de disponibilité des membres désignés;

CONSÉQUEMMENT,

2016-13

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner madame Huguette St-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine, et madame Micheline Racine, substitut au maire de Béthanie, à titre de membres de la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton afin d'identifier une affectation récréotouristique sur le territoire de Béthanie et de revoir les limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Théodore d'Acton.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL

a) Communications et promotion – Offre de service proposée par l'agence *Collectiv*

ATTENDU QUE suite à l'intégration des mandats de développement économique et local, la MRC d'Acton s'est engagée dans un processus de révision de son identité visuelle et de ses outils web;

ATTENDU QUE le comité de travail interne mandaté dans ce dossier préconise la séparation des deux mandats (image et web) et un processus d'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE l'agence *Collectiv* a fait parvenir une proposition jugée adéquate au mandat de révision de l'identité visuelle de la MRC;

CONSÉQUEMMENT,

2016-14

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'accepter la proposition de l'agence de communications *Collectiv* au montant de sept mille dollars (7 000 \$) plus taxes;
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ledit contrat de services.

b) Comité d'investissement commun (CIC) – Nomination d'un membre en remplacement de madame Nicole Saulnier

2016-15

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Jacques Gosselin à titre de représentant de l'entrepreneuriat collectif au sein du Comité d'investissement commun (CIC) de la MRC d'Acton, en remplacement de madame Nicole Saulnier.

c) Fonds de développement des territoires (FDT)

c.1 Fonds de soutien aux projets structurants

c.1.1 Modifications et mises à jour de la politique et au guide du promoteur

2016-16

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les modifications et la mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants (Pacte rural) et du Guide du promoteur telles que proposées par madame de Bruyn, conseillère en développement rural.

c.1.2 Projet local PNR-16-01 – Bibliothèque municipale de Roxton Falls

2016-17

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Projet local PNR-16-01 (Achat de documentation spécialisée)	Bibliothèque municipale de Roxton Falls	3 000 \$	3 000 \$	2 400 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* (pacte rural) réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton (contribution respective égale de 50%) pour la réalisation des projets

locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

d) Développement culturel et touristique

d.1 Programme VVAP (2012-2015) – Reddition de comptes 2014-2015 (année 6)

2016-18

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le rapport annuel d'activités - Entente ciblée "Villes et Villages d'Art et de Patrimoine" (VVAP);
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ce rapport d'activités
3. De transmettre ce rapport au ministère de la Culture et des Communications du Québec;

d.2 Entente de développement culturel 2012-2015 – Engagement supplémentaire de la MRC

ATTENDU QUE l'Entente de développement culturel de la MRC d'Acton conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC en 2013 se termine le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE certains projets inclus dans l'Entente de développement n'ayant pas eu lieu, les sommes prévues ont été transférées vers d'autres projets également inclus dans l'Entente et ayant eu un dépassement de coûts;

ATTENDU QUE la Société d'histoire de la région d'Acton (SHRA), mandataire du projet d'inventaire de documents, a l'opportunité de bonifier le projet initial;

ATTENDU QUE le projet de local de danse de la Ville d'Acton Vale a coûté moins cher que prévu, mais que la Ville n'a pas démontré d'intérêt à investir le solde positif de ce projet dans celui porté par la Société d'histoire, soit un montant de 2 305 \$;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente le ministère de la culture appairerait ce montant de 2 305 \$, pour un total de projet de 4 610 \$ et que ce montant serait autrement définitivement perdu;

CONSÉQUEMMENT,

2016-19

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'autoriser le versement d'un montant de 2 305 \$, pris à même les sommes du *Fonds des territoires* réservées à l'Entente de

développement culturel 2016-2018, pour la réalisation du projet d'inventaire de la Société d'histoire de la région d'Acton selon les termes autorisés dans le cadre de l'entente précédente;

2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer l'addenda à l'Entente de développement culturel 2012-2015 avec le ministère de la Culture et des Communications ainsi que l'addenda au protocole d'entente avec la Société d'histoire de la région d'Acton.

d.3 Entente de développement culturel 2016-2018 – Protocole d'entente

ATTENDU QUE l'Entente de développement culturel de la MRC d'Acton conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC en 2013 se termine le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE par sa résolution 2015-124, adoptée le 10 juin 2015, la MRC d'Acton a démontré son intérêt pour négocier une nouvelle entente de développement culturel;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a adopté les axes et les orientations du plan d'action 2016-2018 de la politique culturelle de la MRC d'Acton le 12 août 2015 (résolution 2015-170);

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a confirmé au MCC un engagement d'un maximum de 40 000 \$ pour la réalisation de projets dans le cadre de la première année (2016) de l'Entente de développement culturel de la MRC d'Acton 2016-2018 (résolution 2015-193 adoptée le 9 septembre dernier);

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a transmis au MCC le menu des projets approuvés par les membres du Conseil (résolution 2015-223 adoptée le 14 octobre dernier);

CONSÉQUEMMENT,

2016-20 Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. Yves Croteau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer l'entente de développement culturel proposée par le ministère de la Culture et des Communications.

d.4 Projet Accès Culture – Signature de contrat avec les PARA

2016-21 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer le contrat de service avec les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA), mandaté pour réaliser des activités culturelles dans le cadre du projet Accès Culture 2015-2016.

e) Autres sujets

e.1 Bourse de la relève agricole

2016-22

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le déboursement du montant accordé au promoteur gagnant de la Bourse de la relève agricole de la MRC d'Acton 2015 dont le nom sera dévoilé lors de la remise de la Bourse le 23 mars 2016, sur présentation de pièces justificatives des dépenses autorisées, et jusqu'à hauteur d'un montant maximal de 10 000 \$. Ces dépenses pourront être encourues entre le 21 janvier 2016 et le 20 janvier 2018.

e.2 Protocole d'entente avec la Chambre de Commerce de la région d'Acton pour la gestion du bureau d'accueil touristique en 2016

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a assuré avec succès la relève de la gestion du Bureau d'accueil touristique pendant la saison estivale 2015 et souhaite renouveler son entente avec la MRC pour la saison 2016;

ATTENDU QUE la MRC et la Chambre de Commerce ont échangé sur les termes et conditions financières du renouvellement de l'entente de gestion à intervenir entre les deux parties;

CONSÉQUEMMENT,

2016-23

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'établir à 15 000 \$ le montant devant figurer à l'entente relative à la gestion du Bureau d'accueil touristique représentant la contribution financière de la MRC d'Acton pour la réalisation du mandat confié à la Chambre de Commerce de la région d'Acton;
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

e.3 Théâtre de la Dame de cœur – Aide financière 2016 – Protocole d'entente entre la MRC et le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ)

ATTENDU la résolution 2015-227 qui confirme l'octroi d'une aide financière de 15 000 \$ pour l'année 2016 conditionnellement à la participation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec;

CONSÉQUEMMENT,

2016-24

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer l'entente de partenariat territorial portant sur le soutien à la consolidation du Théâtre de la Dame de Cœur en 2015-2016 proposée par le Conseil des arts et des lettres du Québec.

10. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS

a) Suivi au Comité santé de la MRC d'Acton

a.1 Dénonciation de la situation qui prévaut à la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton

ATTENDU QU'au cours des années 2015 et 2016 la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton (la Coopérative) aura perdu 3 de ses 6 médecins;

ATTENDU QUE sur le territoire de la Montérégie Est, le ratio de couverture est de 1 médecin pour 1 183 habitants;

ATTENDU QUE pour la province du Québec, le ratio de couverture est de 1 médecin pour 855 habitants;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton sera en déficit de 7 médecins pour avoir accès et recevoir le même niveau de soins que la population de la région de la Montérégie Est et du Québec;

ATTENDU QUE prochainement 70% de la population sera privée de soins de proximité dans la région d'Acton et que le ratio ne sera que 1 médecin pour 4 304 habitants;

ATTENDU QUE sans soins médicaux de proximité, la survie des régions rurales est en jeu;

ATTENDU QUE par manque de médecins, la Coopérative a dû fermer le service de sans rendez-vous ce qui a pour effet que les patients doivent aller vers Drummondville, Saint-Hyacinthe et Granby en cas d'urgence, engorgeant les hôpitaux;

ATTENDU QUE c'est la Coopérative qui assure les soins au CHSLD de la MRC d'Acton contrairement aux autres régions où c'est le CLSC ou le Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS) qui s'en charge, donc les soins au CHSLD pourraient être compromis par la pénurie de médecins;

ATTENDU QUE plusieurs démarches ont été entreprises par la Coopérative auprès du CISSS, de la Fédération des Omnipraticiens du Québec (FMOQ), du Ministre de la santé, de son sous-ministre et de son attaché politique et n'ont pas connu le succès escompté;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton fait partie intégrante du territoire de desserte du CISSS de la Montérégie Est qui se doit d'assurer à toute la population de son territoire des services de santé;

ATTENDU QUE diverses pistes de solutions ont été proposées par la Coopérative au CISSS, entre autre que le cadre GMF actuel soit revu pour s'adapter aux réalités des régions rurales;

ATTENDU QUE d'obtenir une accréditation GMF permettrait de réduire la charge de travail des médecins et augmenter leurs interventions auprès des patients les plus vulnérables;

ATTENDU QU'aucun médecin n'a été attribué par le réseau de la santé dans la MRC d'Acton depuis plus de vingt ans;

ATTENDU QUE d'autres régions rurales connaissent sûrement les mêmes difficultés que la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la Coopérative s'adresse aux élus de la MRC d'Acton afin de recevoir un appui politique et financier pour permettre des actions plus vigoureuses;

ATTENDU la résolution 2015-68 qui constitue le comité santé afin de venir en appui à la Coopérative;

ATTENDU QUE ledit comité a pour mandat de faire les représentations nécessaires auprès des instances du réseau de la santé pour consolider et améliorer l'offre de services à la population de notre territoire;

CONSÉQUEMMENT,

2016-25

Il est proposé par M. André Fafard
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton :

1. Enclenche une stratégie de communication ciblée et audacieuse ayant pour objectif de trouver une solution efficace au déficit inacceptable de médecins et donc, à un accès à des soins de proximité pour l'ensemble de la population de la MRC d'Acton;
2. Demande l'appui de toutes les régions vivant les mêmes difficultés que la MRC d'Acton;
3. Transmette copie de la présente résolution à:
 - M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux;
 - M. André Lamontagne, député provincial du comté de Johnson;
 - Mme Brigitte Sansoucy, députée fédérale du comté de Saint-Hyacinthe – Bagot;
 - M. Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités;
 - Mme Suzanne Roy, présidente de l'Union des municipalités du Québec;
 - Toutes les MRC du Québec.

a.2 Stratégie de communication – Budget

ATTENDU la résolution 2016-25 qui enclenche une stratégie de communication ciblée et audacieuse ayant pour objectif de trouver une solution efficace au déficit inacceptable de médecins et donc à un accès à des soins de proximité pour l'ensemble de la population de la MRC d'Acton;

ATTENDU le projet de budget déposé par la conseillère en communications;

CONSÉQUEMMENT,

2016-26

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement de dépenses d'un montant maximal de 10 000 \$ pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* (pacte rural) réservées pour les projets régionaux (projet spéciaux).

11. CORRESPONDANCE

a) Demande d'appui – Projet comité régional en égalité

Une demande d'appui au projet intitulé *Nouveau lieu d'ancrage régional pour une nouvelle gouvernance en Montérégie Est : l'égalité au cœur des interventions* est déposée par la Coopérative de développement régional de la Montérégie.

Le conseil prend acte.

b) Appui à la table de concertation des préfets de la Montérégie – Projet de loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme

2016-27

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la table de concertation des préfets de la Montérégie dans sa démarche entreprise auprès du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques pour faire modifier le projet de loi 56. Il est demandé au ministre de modifier ce projet de loi afin d'exempter les municipalités régionale de comté, les centres locaux de développement (CLD) et les organismes exerçant un mandat de développement économique, de même que les différents types d'organismes économiques et communautaires ayant un statut d'OBNL ou d'OSBL et qui sont financés majoritairement par un pouvoir public à l'application de ce projet de loi et d'en alléger les processus administratifs.

c) Appui à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

2016-28

Il est proposé par M. Yves Croteau
Appuyé par M. Éric Charbonneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans sa démarche entreprise auprès du gouvernement du Québec afin de faire modifier la Loi sur les ingénieurs de façon à tenir compte des réalités d'aujourd'hui et d'établir à 25 000 \$ le seuil indiqué à l'article 2 a) de ladite Loi.

d) Guide touristique de la région d'Acton – Proposition de la "Pensée de Bagot"

2016-29

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le versement d'une somme de 1 500 \$ (taxes en sus) au journal "La Pensée de Bagot" pour la production du Guide touristique de la région d'Acton.

e) Disposition d'un bureau appartenant à la MRC d'Acton

Un entrepreneur de la région propose de faire l'acquisition d'un bureau avec huche, une chaise d'opérateur et deux chaises de salle d'attente détenues par la MRC d'Acton à son service de développement économique et local.

2016-30

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de vendre ces équipements bureau pour une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$).

f) Club des Lions d'Acton Vale

2016-31

Il est proposé Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par Mme Micheline Racine
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de quatre (4) billets dans le cadre de la soirée Personnalité de l'année organisée par le Club des Lions d'Acton Vale. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

g) Foire Agroalimentaire de la région d'Acton

2016-32

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Yves Croteau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de quatre (4) billets dans le cadre de l'activité Dégustation gastronomique vins et fromages organisée par l'organisme "Foire Agroalimentaire de la région d'Acton". Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

h) Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations – Fonds local d'investissement

ATTENDU l'adoption de la Loi 28, "Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016" adoptée le 20 avril 2015;

ATTENDU QUE l'article 284 de cette loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, sont ceux d'un centre local de développement (CLD) en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI), ou en vertu d'un

contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. (FLS), deviennent ceux de la municipalité régionale de comté dont il dessert le territoire;

ATTENDU QUE l'article 285 de cette même loi stipule que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) succède à tout autre ministre partie à un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI;

ATTENDU QUE le contrat venait à échéance le 31 décembre 2015 et que le début du remboursement du prêt au gouvernement était prévu le 1^{er} juin 2016;

ATTENDU la réception d'une correspondance du MEIE datée du 23 décembre 2015 qui confirme que la MRC peut poursuivre les investissements dans le cadre du FLI jusqu'au 31 décembre 2019 et que le remboursement débutera le 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QUE la MRC recevra sous peu un avenant au contrat permettant le report de quatre ans;

CONSÉQUEMMENT,

2016-33

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer l'avenant à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE).

12. VARIA

a) Journées de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

ATTENDU QUE ces journées seront ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est;

CONSÉQUEMMENT,

2016-34

Il est proposé par Mme Micheline Racine
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De déclarer que les journées de la persévérance scolaire dans la MRC d'Acton se dérouleront du 15 au 19 février 2016 ;
2. D'accepter que le budget de 1 000 \$ dédié à la MRC d'Acton par *Mission Persévérance Montérégie Est* soit attribué au projet proposé par la *Maison de la Famille Valoise*.

b) Remerciements à monsieur Jean-Marc Ménard

2016-35

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier monsieur Jean-Marc Ménard qui a agi à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) durant les 4 dernières années.

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-36

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac
Appuyé par M. Yves Croteau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20:25 heure.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Adjointe au directeur général,
et secrétaire-trésorier.**